

Mieux appliquer le droit pénal européen

Formation du personnel des tribunaux de l'ERA

Le mandat d'arrêt européen



Co-funded by the
Justice Programme
of the European Union



Décision-cadre 2002/584/ du Conseil relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États membres - Scénario de cas 1

- Le chef de la police d'Héraklion, au nom du parquet de la Cour d'appel de Crète orientale, émet un MAE à l'intention des Pays-Bas concernant un médecin de nationalité néerlandaise (Dr Drion), vivant à Maastricht, qui aurait commis un meurtre et un sabotage. Les faits de meurtre concernent son aide à mettre fin à la vie du ressortissant grec Karalis, à Héraklion. À la demande spécifique de Karalis, Drion lui a injecté une substance létale, qui a provoqué sa mort quelques minutes plus tard. Les faits de sabotage concernent la destruction de la propriété d' Aegean Airlines à l'aéroport d'Athènes, résultant de la frustration du Dr Drion lorsqu'il a constaté qu'il avait manqué son vol de retour vers Maastricht.

Décision-cadre 2002/584 du Conseil relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États membres - Scénario de cas 1 - Les questions

- 1. Les Pays-Bas ont-ils l'obligation de livrer le Dr Drion, et si oui, dans quelles conditions ?
- 2. Y aurait-il une différence si les infractions ne s'étaient pas produites en Grèce, mais aux Pays-Bas ?
- 3. Les Pays-Bas peuvent-ils procéder à une évaluation des infractions et les qualifier conformément au droit pénal néerlandais ?
- 4. La nationalité de la personne recherchée joue-t-elle un rôle ?
- 5. La personne recherchée sera-t-elle détenue pendant la procédure ?
- 6. Quelles sont les autorités qui seront impliquées des deux côtés concernant ce MAE ?
- 7. Quelle est la procédure prévue aux Pays-Bas et combien de temps cela va-t-il prendre ?
- 8. Quel rôle jouent les autorités grecques pendant la procédure de remise ?
- 9. Quand et comment la remise aura-t-elle lieu ?
- 10. Imaginons que la remise se concrétise. À quelles conditions le procureur grec peut-il également poursuivre Drion pour le délit supplémentaire de vol à l'étalage ?

Confiance mutuelle et mandat d'arrêt européen

- En principe : se conformer au MAE
- Sauf en présence de motifs de refus applicables (Meloni)
- Cependant : Préoccupations relatives aux droits humains (Aranyosi/ Calderaru)
- Les EM doivent demander des garanties concernant les droits absolus

Confiance mutuelle au moment de la remise seulement ?

- Deuxième affaire Aranyosi : des garanties pour la première unité de détention uniquement ? Cela pourrait conduire les États membres à se surveiller mutuellement (ML, C-220/18 PPU)
- Confiance mutuelle envers les EM où l'État de droit est menacé ? Le cas de la Pologne et de la Hongrie. Recommandation COM 2018/103 + C-354/20 PPU (réf. DC Amsterdam sur la Pologne)
- Confiance mutuelle envers un ancien État membre - GB
- Confiance mutuelle envers des États non membres - Norvège/Islande